

Résolution

du Conseil Syndical National du SNFOLC

16 et 17 octobre 2024



CONTRE L'ESCALADE GUERRIÈRE, POUR LE PAIN, LA PAIX, LA LIBERTÉ !

Le Conseil syndical national se réunit dans une situation marquée par l'escalade guerrière au plan mondial, avec d'une part les menaces d'extension de la guerre russe-ukrainienne à l'ensemble de l'Europe, et d'autre part la généralisation en cours du conflit israélo-palestinien au Proche-Orient du fait de l'offensive israélienne au Liban et des affrontements militaires entre Israël et l'Iran.

Pour le CSN, la marche à la guerre n'est pas une fatalité. Depuis un an, des millions manifestent partout dans le monde pour le cessez-le-feu à Gaza. Face à ces mobilisations, au Royaume-Uni, le gouvernement Starmer a été contraint d'annoncer la fin des livraisons de plusieurs types d'armement à Israël.

Dans cette situation, le CSN se félicite de l'adoption par le Congrès de l'Internationale de l'Education (IE) réuni début août, d'une résolution qui demande aux Etats « *de cesser la vente, le transfert et la livraison d'armes, de munitions et d'autres équipements militaires vers Israël, et se prononce pour le cessez-le-feu immédiat* ».

Avec la FNEC FP-FO, le CSN considère en effet que « *c'est la place et la responsabilité du mouvement syndical de tout mettre en œuvre pour que cesse ce massacre* » et appelle à continuer à se mobiliser, dans les rassemblements, les manifestations, avec tous ceux qui refusent le génocide des palestiniens, pour le cessez-le-feu, l'arrêt des livraisons d'armes, la libération des otages, la paix immédiate et définitive.

Avec la FNEC FP-FO, le CSN condamne les actes et mesures d'intimidation et de répression à l'encontre de ceux, enseignants, étudiants ou n'importe lequel de nos syndicats et fédérations académiques et départementaux comme cela a été le cas dans l'académie de Lyon, qui défendent la paix. Le CSN réaffirme son attachement au mot d'ordre « **PAIN, PAIX LIBERTE !** » et appelle au cessez-le-feu immédiat à Gaza, au Liban, en Ukraine et partout dans le monde.

CONTRE LA POLITIQUE D'AUSTERITÉ, POUR L'ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES ET LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS TOUT DE SUITE !

Le CSN condamne le coup de force antidémocratique du président Macron qui, malgré sa défaite aux élections de juin et juillet derniers, a méprisé le résultat des urnes en maintenant au pouvoir un gouvernement « démissionnaire » qui a publié près de 1 300 décrets et arrêtés et préparé un budget 2025 d'austérité, puis en nommant un premier ministre ultra-minoritaire s'inscrivant dans la continuité des politiques menées depuis 2017.

Dans son discours de politique générale, le 1^{er} octobre, le Premier Ministre Michel Barnier a déclaré sa volonté de poursuivre et aggraver les politiques d'austérité afin « *de ramener le déficit public à 5 % en 2025* ». Le 10 octobre, il a présenté en Conseil des ministres un projet de budget de l'Etat 2025 prévoyant un plan d'austérité de 60 milliards d'euros dont 40 milliards de réduction des dépenses publiques.

Suivant cette logique, le budget 2025 programme des suppressions de postes d'une ampleur sans précédent.

Le CSN du SNFOLC, réuni les 16 et 17 octobre, considère que l'annonce du Premier ministre Barnier de supprimer 4000 postes dans l'EN, comme celle de la ministre Genetet de garder le cap des contre-réformes, sonnent comme une provocation. 4000 suppressions de postes alors qu'il manque déjà de remplaçants dans tous les collèges et lycées, quand les classes sont surchargées, qu'il manque de personnels dans toutes les vies scolaires.

Ce lundi 14 octobre, toutes les organisations syndicales « représentatives » de l'EN ont adressé à la ministre Genetet une alerte sociale commune, avec menace de préavis de grève à compter du 4 novembre si les négociations ne sont pas ouvertes dans les plus brefs délais, car selon elles « une ligne rouge a été franchie ».

L'austérité c'est aussi la poursuite du blocage des salaires dans une situation où les fonctionnaires, comme l'ensemble des salariés, sont étranglés par l'inflation. Dans ce cadre, il s'agit de maintenir le projet de réforme Guérini visant à détruire le statut de fonctionnaire, en généralisant le salaire au mérite en lieu et place de l'augmentation du point d'indice et en supprimant les catégories A, B, C.

Concernant la réforme des retraites Macron-Borne, le Premier Ministre a annoncé qu'il proposerait « aux partenaires sociaux de réfléchir à des aménagements raisonnables et justes, de la loi ». Pour le CSN, il n'y a pas « d'aménagements » qui tiennent. Avec la Confédération FO et la Fédération, le SNFOLC reste opposé au recul de l'âge de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisation, et continue à exiger l'abrogation de cette réforme, pour le retour à une retraite à 60 ans, sans décote, avec 37,5 annuités à taux plein.

Le CSN considère que la bataille pour l'abrogation est à nouveau à l'ordre du jour et décide avec la Confédération FO « d'engager une campagne de mobilisation (assemblées de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec l'organisation d'un meeting à caractère national à Paris », le 26 octobre. Par conséquent il appelle l'ensemble des adhérents, à assurer le succès de ce meeting du 26 octobre en s'y inscrivant massivement avec l'aide des sections fédérales et des unions départementales.

Ce meeting sera un point d'appui essentiel pour construire le rapport de force et lancer un appel clair aux personnels et aux autres organisations syndicales pour construire les conditions de la grève pour gagner et de la mise à l'arrêt du pays, seuls moyens véritables d'obtenir la satisfaction de toutes nos revendications.

De même, pour le CSN, face au plan d'austérité du gouvernement Macron-Barnier, l'heure est à défendre les revendications en toutes circonstances :

- Augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux (10 % d'augmentation du point d'indice tout de suite et rattrapage des 28,5 % perdus depuis 2000) ; Départ à la retraite des agents à l'indice sommital de leur corps ;
- Suppression du jour de carence ;

- Abandon de la réforme de l'assurance chômage ;
- Abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, retour aux CAP par corps et aux CTP ;
- Abandon pur et simple du projet de loi Guérini « pour l'efficacité de la Fonction publique » ;

Le CSN se joint à la FNEC FP-FO pour dénoncer les agissements de l'État colonial Français en Kanaky-Nouvelle-Calédonie et pour exiger « *l'arrêt de la répression d'Etat exercée contre tout ou partie de la population* » et « *la libération des prisonniers politiques* » emprisonnés en France depuis le 23 mai, à plus de 17 000 km de leurs foyers, de leurs familles et amis.

Avec la FNEC FP-FO, le CSN apporte tout son soutien aux travailleurs des territoires d'Outre-Mer qui se mobilisent par la grève, les blocages et les manifestations pour exprimer leur colère contre la vie trop chère, et condamne la répression d'Etat à leur encontre ainsi que le mépris vis-à-vis des collègues ultra-marins notamment par rapport aux suppressions de postes qui ne tiennent pas compte des réalités géographiques de ces territoires, par rapport à l'affectation des stagiaires, ou encore par rapport au nouveau dispositif en remplacement de l'ITR.

PRÉPARER LE RAPPORT DE FORCE POUR BLOQUER LES CONTRE-RÉFORMES QUI CASSENT L'ÉCOLE PUBLIQUE ET FAIRE ABOUTIR LES REVENDICATIONS !

À l'Éducation nationale, la rentrée a été marquée par un coup de force contre l'École publique, avec la ministre démissionnaire Belloubet qui a préparé la mise en œuvre du budget d'austérité 2024 (*484 postes supprimés dans le second degré, auxquels s'ajoutent les 635 postes non pourvus aux concours de recrutement*) et des contre-réformes initiées par ses prédécesseurs, « choc des savoirs » en tête.

Dans ce cadre, les personnels se sont trouvés confrontés à des conditions catastrophiques : manque de postes et de personnels de toutes catégories (*professeurs, CPE, AED, AESH, personnels de laboratoire, infirmières, Psy-EN, assistantes sociales, médecins scolaires etc.*) ; classes surchargées (*plus de 35 élèves par classe en lycée, 29, 30 élèves par classe en collège, plus de 50 élèves en CPGE...*) ; affectations chaotiques des lauréats de concours (*avec des lauréats séparés de leurs familles et confrontés à des difficultés de logement ou affectés dans des académies où ils ne pourront pas tenir*), des TZR (*arrêtés d'affectation non transmis, services intenables sur plusieurs établissements, multiplication des appels téléphoniques de chefs d'établissement pour choisir ses TZR...*), des contractuels et des personnels affectés sur plusieurs établissements.

Le CSN demande le paiement rapide des frais de déplacements des personnels, ainsi que leur revalorisation. Le CSN demande la suppression de chorus DT et l'automatisation du remboursement des ISSR, frais de déplacement et de repas (TZR et autres personnels).

En conséquence de cette situation, de nombreux élèves n'ont pas eu cours depuis la rentrée dans diverses disciplines, dont le Français et les Mathématiques, du fait du manque d'enseignants, tandis que des milliers d'élèves se sont trouvés sans affectation en lycée en septembre.

Afin de masquer cette pénurie, des pressions sont exercées pour que les personnels pallient eux-mêmes les problèmes de remplacement et de recrutement en signant des Pactes pour missions de RCD (*remplacement de courte durée*) et de Devoirs faits. Le SNFOLC s'oppose aux attaques contre les conditions de travail et les statuts particuliers de tous ces personnels, au nom de la « continuité pédagogique », que constitue la publication par le ministère d'un guide RCD adressé aux chefs d'établissement, en les invitant à mobiliser des collègues non volontaires, sans rémunération, pour faire des remplacements au nom « d'échanges de service » ou à conditionner les ASA de droit à l'auto-replacement.

Dans le même temps, en application des coupes budgétaires supplémentaires de près de 700 millions d'euros pour 2024 visant à compenser l'augmentation des dépenses militaires, les enveloppes de HSE sont réduites voire supprimées dans certaines académies et certains établissements.

Comme si la situation n'était pas suffisamment alarmante, le budget 2025 prévoit la suppression de 4 000 postes à l'Éducation nationale. Une véritable saignée ! Simultanément, le Premier ministre Barnier envisage de « faire appel à des professeurs retraités volontaires » pour « trouver des réponses au défi posé par le remplacement des professeurs absents ».

Le CSN exige le recrutement de médecins permettant de garantir l'accès à la médecine de prévention pour tous personnels, afin de pouvoir faire respecter leurs droits dans des délais raisonnables.

Le CSN condamne la commercialisation du sport scolaire mis en lumière par le scandale des gymnasades organisées à Bahreïn. L'UNSS n'est pas un laboratoire de privatisation des services publics d'Education. Le SNFOLC, attaché à l'UNSS et à un accès au sport de tous les élèves, exige l'abandon de toutes les expérimentations comme celle du dispositif « 2 heures de sport en plus au collège ».

Cela ne peut plus durer ! Le CSN exige l'annulation des mesures d'austérité en cours pour l'année 2024 (dont près de 700 millions d'euros de coupes budgétaires supplémentaires à l'Education nationale) et des 4 000 suppressions de postes programmées pour 2025, ainsi que les suppressions d'heures et de classes ; il exige le maintien et la création des heures, des postes statutaires et des classes nécessaires. Il exige un plan immédiat de titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent.

Le CSN réaffirme également son opposition au Pacte qui ne répond pas aux revendications d'augmentation des salaires et de création des postes nécessaires, et qui au contraire vise à substituer le contrat au statut. Il en demande l'abandon et que les moyens du Pacte soient utilisés pour les salaires, les postes et les allégements d'effectifs.

Aux conditions matérielles catastrophiques s'ajoute la poursuite des contre-réformes.

Tandis que certaines mesures du « choc des savoirs » ont été suspendues ou reportées, comme les nouvelles modalités du DNB et l'obligation d'obtenir le Brevet pour accéder au lycée, les groupes dits « de besoin » sont mis en œuvre de telle manière qu'il y a autant d'organisations que d'établissements. Dès lors que des groupes, « de niveau », « de besoin » ou « hétérogènes » sont mis en place, les conséquences sont les mêmes : emplois du temps alourdis et difficilement tenables du fait des alignements et qui dégradent encore les conditions de travail des vies scolaires ; suppression de l'heure de Technologie en 6^{ème} ; suppression des dédoublements dans les disciplines autres que le Français et les Mathématiques ; remise en cause de la liberté pédagogique du fait des alignements ; manque de salles disponibles dans certains établissements ; risque de mécontentement, de pressions des parents... Partout, c'est un pas de plus dans le démantèlement du cadre national de l'Ecole publique, dans sa territorialisation et dans la suppression de moyens d'enseignement.



La ministre maintient le cap du choc des savoirs et des groupes de niveaux, alors que la seule application de cette réforme en 6^{ème}/5^{ème} entraîne déjà tri social et chaos dans l'organisation des enseignements. Le CSN continue de défendre un accès égal à l'instruction pour tous les élèves.

Pour le CSN, impossible d'envisager que l'application de cette réforme soit étendue aux 4^{ème}/3^{ème} comme le stipule l'arrêté du 17 mars 2024, impossible d'envisager le maintien et l'aggravation du chaos et du tri social dans les collèges.

La réforme du lycée et du baccalauréat continue également avec pour conséquence des problèmes d'emploi du temps pour les professeurs et pour les élèves, comme pour le « choc des savoirs », du fait des alignements pour la mise en œuvre des enseignements de spécialité, la mise en concurrence des spécialités et la suppression de celles supposées les moins demandées, instauration de stages en entreprise pour les élèves en fin de Seconde, le malaise des lycéens soumis à une évaluation permanente en raison du contrôle continu, les pressions exercées sur les professeurs, le tri des élèves avec Parcoursup...

Alors que les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) sont expérimentés dans quatre départements, et que des DAR (Dispositifs d'Autorégulation) sont mis en place dans certains établissements, dans le cadre de l'acte 2 de l'école inclusive, 24 000 élèves en situation de handicap n'ont pas eu les places auxquelles ils avaient droit dans les établissements sociaux et médico-sociaux, et sont inclus au mépris de leur handicap et de la santé des personnels qui sont contraints de les accueillir. Le CSN revendique l'arrêt de la mutualisation des moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap, un statut de fonctionnaire, un vrai salaire et la reconnaissance du temps plein pour 24 heures de service pour les AESH, le recrutement nécessaire d'AESH avec un vrai statut et un vrai salaire, pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de pouvoir être aidés à la hauteur de leurs besoins, le respect du suivi individualisé pour les élèves notifiés. L'annonce des 2000 « recrutements » d'AESH n'est que de la poudre aux yeux.

Les personnels AED travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles. Ils sont en première ligne dans les collèges et les lycées pour essuyer les réformes destructrices qui impactent considérablement le climat scolaire des établissements (choc des savoirs, acte 2 de l'école inclusive, réforme Blanquer). Les AED sont confrontés à des situations explosives alors qu'ils sont de moins en moins nombreux chaque année en raison des coupes budgétaires qui suppriment leurs postes. Le CSN constate que les AED sont les seuls personnels de l'Education nationale sans progression de salaire. Le CSN du SNFOLC revendique une progression automatique et nationale de leur rémunération sur la base de leur ancienneté. Le CSN est contre la quotité au rabais lors de la CDIsation. Le CSN revendique un vrai statut de la Fonction publique pour les personnels AED, un vrai salaire, l'augmentation des postes à hauteur des besoins.

La remise en cause des statuts continue avec la publication au JO du 7 juillet 2024 du décret n° 2024-727 du 6 juillet 2024, modifiant le statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, de telle manière que depuis le 2 septembre, ce n'est plus le ministre mais les recteurs qui attribuent les appréciations finales des professeurs agrégés affectés en académie à l'issue de leurs rendez-vous de carrière. Ce n'est plus le ministre mais les recteurs qui arrêtent les avancements accélérés au 7^{ème} et au 9^{ème} échelon. De même, les promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle sont décidées localement.

Cette réforme met en péril l'unité du corps des agrégés puisque les barres de promotions seront différentes d'une académie à l'autre, elle affaiblit les disciplines, les avancements d'échelon n'étant plus effectués discipline par discipline mais toutes disciplines confondues et elle minore le rôle de l'inspection générale qui n'est plus sollicitée pour l'évaluation de la « *valeur professionnelle des agents* ». Elle va ainsi rendre encore plus opaque l'affectation des enseignants en CPGE.

La nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Anne Genetet a confirmé lors de la passation de pouvoir le 23 septembre son intention de poursuivre toutes ces mesures en déclarant que « *le navire ne changera pas de cap* ». Les réponses qu'elle a apportées

aux revendications présentées par la délégation de la FNEC FP-FO qu'elle a reçue avec les membres de son cabinet le 8 octobre s'inscrivent dans les orientations de ses prédécesseurs.

Pour le CSN, aucun déni de démocratie ne saurait effacer la colère qui a dressé des millions de salariés en 2023 contre la réforme des retraites, ni la colère des milliers de personnels et de parents qui se sont mobilisés entre janvier et juin 2024 contre le « choc des savoirs ».

Depuis la rentrée, cette colère s'est à nouveau exprimée dans les dizaines de réunions qui se sont tenues dans les établissements, à l'initiative du SNFOLC et quelquefois en intersyndicale, dans les rassemblements devant les DSSEN, devant les rectorats, pour obtenir les postes, les heures et classes dont les personnels ont besoin...

Ce mercredi 16 octobre est le triste jour de la commémoration de l'assassinat de la mort de Samuel Paty. Nous n'oublions pas non plus Dominique Bernard et Agnès Lasalle. Le CSN rappelle en toute solennité le devoir de protection des personnels qui incombe aux recteurs, et à travers eux à la ministre de l'Education nationale. Il en va de leurs responsabilités.

Cette colère ne peut qu'être accentuée par l'annonce du plan d'austérité du Premier Ministre Barnier.

Pour le CSN, dans une situation où la démocratie est attaquée, où le monde marche à la guerre, où l'existence de l'École publique est menacée, la défense des revendications est inséparable de la défense de la démocratie. La place du SNFOLC est avec les personnels qui cherchent à se regrouper, à s'organiser pour le respect de leurs droits et la satisfaction de leurs revendications :

- ▶ Abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites ;
- ▶ Annulation des 4000 suppressions de postes, création de tous les postes nécessaires, recrutement des personnels sous statut ;
- ▶ Abrogation des décrets et arrêtés du 17 mars organisant le « choc des savoirs » et la mise en place des groupes de niveaux ; il faut des moyens afin de baisser le nombre d'élèves par classe dans toutes les disciplines ;
- ▶ Rétablissement de la Technologie en 6^{ème} ;
- ▶ Abrogation des décrets Hamon ; retour aux décrets de 1950 ;
- ▶ Arrêt / abrogation des contre-réformes qui cassent l'École publique, ses enseignements disciplinaires, ses diplômes nationaux et remettent en cause les statuts et missions des personnels : réformes du lycée et du baccalauréat, Parcoursup, Pacte enseignant, Acte 2 de l'école inclusive, réforme de la voie professionnelle, réformes des concours d'accès à l'enseignement, déconcentration de la gestion des agrégés...;
- ▶ Abandon du SNU et de l'uniforme dans les établissements scolaires publics ;
- ▶ Fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée ! Les constats accablants de la cour des comptes de juin

2023 et la mission d'information de l'Assemblée Nationale de mars 2024 mettent concrètement à l'ordre du jour la remise en cause du financement public de l'enseignement privé (à 95% catholique). C'est une atteinte à la loi de 1905. Le CSN rappelle sa revendication d'abrogation des lois Marie, Barrangé, Debré, Guermeur et accords Cloupet-Lang.

Face à la mise en place des mesures liées à l'école inclusive (suppression des ITEP et IME, mise en place des DAR, des PAS), le CSN appelle à se saisir de la pétition FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPPS-FO et FAGE-FO pour la défense de l'enseignement spécialisé et adapté, et le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive. Le SNFOLC refuse la mise en place des DAR (Dispositifs d'Autorégulation) et demande leur abandon.

Dans la continuité de ce qui a été entrepris depuis la rentrée à l'initiative du SNFOLC, le CSN appelle les militants et adhérents FO à poursuivre avec les syndicats départementaux la construction du rapport de force en organisant la réunion des personnels par tous les moyens, en réactivant les réseaux inter-établissements, avec les parents, constitués lors des mobilisations contre le « choc des savoirs », en recherchant l'unité syndicale à tous les niveaux, pour faire aboutir les revendications.

Le CSN mandate le secrétariat national du SNFOLC pour transmettre régulièrement aux syndicats l'état de la campagne de réunions et de prises de position pour le retrait des contre-réformes, pour la satisfaction des revendications, pour la construction de la grève jusqu'au retrait.

Le CSN invite tous les personnels qui souhaitent s'organiser pour défendre leurs statuts, leurs droits, leurs conditions de travail, leurs revendications, leur rémunération, à rejoindre le SNFOLC.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention

